



# Le Petit Chamignot

Journal d'information municipal - #63

## Meilleurs Voeux



 MOT DU MAIRE/ VOS ÉLUS/ INFOS P.4

 VIVRE ENSEMBLE P.7

 TRAVAUX P.12

 ÉCOLE P.15

 VIVRE À CHAMIGNY P.21

 ASSOCIATIONS P.27

 AGENDA / ÉTAT CIVIL P.30

 L'ESPACE P'TITS CHAMIGNOTS P.33

 LES CONSEILS P.35

 TRIBUNE LIBRE P.42

### **Horaires d'accueil au public**

Lundi: de 8h30-11h30

Mardi au Jeudi : 9h30-11h30

Vendredi : 13h30-19h

 : 01.60.22.05.46

@: mairie-chamigny@wanadoo.fr

Site: [www.chamigny.fr](http://www.chamigny.fr)



Facebook: <https://www.facebook.com/chamigny/>

# Au revoir 2021 ...



# Le mot du Maire



## Chamignottes, Chamignots,

Je souhaite vous adresser **mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année avec une priorité pour la santé**. Je souhaite un avenir où le partage et la solidarité l'emporteront durablement sur l'indifférence.

Face à un **contexte sanitaire difficile**, plus que jamais je pense à la citation de Nelson Mandela : **« Aucun de nous en agissant seul, ne peut atteindre le succès »**. C'est en me référant à cette phrase que je souhaite **remercier toute l'équipe municipale, les employés communaux et les forces vives de notre village**.

De **nombreuses familles ont fait le choix de s'installer à Chamigny**, soit une cinquantaine entre 2020 et 2021. Cet afflux de population a créé un engorgement nous contraignant malheureusement à **refuser toute nouvelle inscription à la cantine pour les maternelles au cours de l'année**. Soyez sûrs que nous sommes profondément navrés de prendre une telle décision.

**Les comptes de la commune de Chamigny reflètent une situation très saine**, malgré le financement sur les fonds propres du chantier « agrandissement école » en complément des subventions qui nous ont été attribuées.

**Pour 2022 le projet d'aménagement de la Mairie est à l'ordre du jour**. Nous avons d'ores et déjà demandé une subvention aux services de l'Etat. Ces travaux ont trois objectifs :

- **Rendre accessible l'accueil et la salle du Conseil Municipal pour toute personne à mobilité réduite,**
- **La mise aux normes en matière de sécurité**
- **Isolation du bâtiment pour une économie d'énergie.**

Nous **attendons tous avec impatience l'arrivée de la fibre**, et ne manquerons pas de vous tenir informés

Souhaitons tous ensemble que l'année 2022 nous laisse retrouver la convivialité, avec arrêt de la menace virale.

Bien cordialement

*Jeannine Beldent*

# Votre Mairie vous informe

► PENSEZ-Y !

Elections présidentielles: 10 et 24 avril 2022  
Elections législatives: 12 et 19 juin 2022



## Pour s'inscrire :

Il faut la preuve de l'attache avec la commune au titre du domicile principal qui peut être établie par l'un des moyens suivants :

Adresse sur la carte d'identité en cours de validité, ou sur un avis d'imposition, bulletin de paie, titre de propriété ou encore sur facture d'eau, d'électricité, de gaz.

Les électeurs peuvent s'inscrire à la mairie dès leur arrivée dans une commune.

## Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées au choix :

- par internet en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr
- personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées
- par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées
- par courrier, en joignant le formulaire Cerfa nr. 12669\*02 et les pièces exigées

## Documents à fournir, précisions :

- Formulaire d'inscription Cerfa nr.12669\*02 disponible en mairie ou en ligne
- Pièce d'identité : Carte d'identité, Passeport permettent de justifier de son identité et de sa nationalité

*A défaut fournir : Carte Vitale, permis de conduire (identité)*

- Acte de naissance de moins de 3 mois, certificat de nationalité (nationalité)
- Justificatif d'attache avec la commune selon les situations il convient de fournir l'une des pièces suivantes : Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

➤S'il s'agit du domicile de vos parents : 1 document attestant du lien de filiation + justificatif de domicile d'un parent

➤Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux de moins de 2 ans

**Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie.**

# Votre Mairie vous informe

## ▶ CARTE D'IDENTITÉ

**Vous devez refaire votre carte d'identité ? Suivez le guide !**



Démarches	Pièces justificatives
Première demande 	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante</li> <li>✓ un justificatif de domicile de moins d'1 an</li> <li>✓ un justificatif de nationalité française (uniquement si vous ne disposez pas d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans <u>et</u> si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance). Vous n'êtes pas concerné si vous êtes né(e) en France ou à l'étranger d'un parent français ou d'un parent étranger lui-même né(e) en France ou si votre acte de naissance comporte une mention relative à votre nationalité française (décret de naturalisation, déclaration acquisitive par exemple).</li> <li><b>Pour un mineur, il faudra fournir :</b></li> <li>✓ un justificatif domicile des parents de moins d'1 an (original + photocopie)</li> <li>✓ une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)</li> </ul>
Renouvellement 	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante</li> <li>✓ un justificatif de domicile de moins de 6 mois</li> <li>✓ la carte d'identité actuelle</li> <li>✓ <b>en cas de vol</b> : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)</li> <li>✓ <b>en cas de perte</b> : la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier)</li> <li>✓ un timbre fiscal d'un montant de 25 euros (uniquement en cas de perte ou de vol)</li> <li>✓ <b>si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée</b> : un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans</li> <li>✓ <b>si la carte d'identité est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé et que vous ne disposez pas de passeport valide (périmé depuis plus de 5 ans)</b> : Acte de naissance de moins de 3 mois <b>sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé</b></li> <li><b>Pour un mineur, il faudra fournir :</b></li> <li>✓ un justificatif domicile des parents de moins de 6 mois (original + photocopie)</li> <li>une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)</li> </ul>
Modification d'état civil 	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante</li> <li>✓ un justificatif de domicile de moins de 6 mois</li> <li>✓ la carte d'identité</li> <li><b>Pour un mineur, il faudra fournir :</b></li> <li>✓ un Justificatif domicile des parents de moins de 6 mois (original + photocopie)</li> <li>✓ une Pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)</li> </ul>
Modification d'adresse 	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante</li> <li>✓ un justificatif de domicile de moins de 6 mois</li> <li>✓ la carte d'identité</li> <li><b>Pour un mineur, il faudra fournir :</b></li> <li>✓ un Justificatif domicile des parents de moins de 6 mois (original + photocopie)</li> <li>une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)</li> </ul>

L'ensemble de ces démarches s'effectueront en **Mairie de la Ferté sous Jouarre**, vous pouvez **remplir une pré-demande sur internet**, cela vous fera gagner du temps. **Pensez à imprimer cette pré-demande pour votre rendez-vous.**

Lundi, mercredi : 9h-12h / 14h-17h30  
 Mardi, jeudi : 9h-12h  
 Vendredi : 9h-12h/14h-17h  
 1er Samedi du mois : 9h-12h ( **Remises des papiers biométrique uniquement** )

## ► MODIFICATION DE VOTRE BIEN



Vous avez un projet de modification de votre bien : ravalement, clôture, création d'ouverture ... Comment s'y prendre ?

### Qu'est-ce que la modification d'un bien ?

Modifier votre **bien** immobilier , c'est le transformer.

### Où se renseigner ?

**En Mairie** : il vous faudra demander une **autorisation administrative** qui sera soit une déclaration préalable soit un permis de construire pour de gros travaux.

## ► RETOUR AU CALME À TANQUEUX



Le propriétaire du **château de Tanqueux** organisait des soirées festives dans ce **bâtiment non adapté à recevoir du public**. De multiples courriers de rappels à la loi lui ont été adressés pour faire cesser cette activité.

Selon la réglementation, tout bâtiment recevant du public doit faire **l'objet d'une visite de la commission de sécurité des services de l'Etat** afin de vérifier si la structure est pourvue des différents éléments prescrits par les textes de loi : accès pour personnes handicapées, issues de secours, extincteurs etc.... **ce qui n'a pas été effectué**.

Après un délai prescrit pour la mise aux normes du bâtiment nous avons pris un arrêté municipal de fermeture administrative pris à l'encontre de l'établissement « Château de Tanqueux », 4 rue de Tanqueux le 5 novembre 2021, pour **obliger le propriétaire à fermer cet établissement à toute activité pouvant recevoir du public**.

**Les habitants, exaspérés** par ces nuisances **avaient signé une pétition** mise à disposition en Mairie. **Cette pétition a été jointe au dépôt de plainte pour nuisances sonores**.

Depuis le 5 novembre les habitants du hameau de Tanqueux apprécient **le calme revenu**.

## ► LES INCIVILITÉS ONT UN COÛT !

Le ramassage des déchets sauvages sur la commune pour la **période de juin à mi novembre 2021** a engendré le **remplissage d'une benne de 5 m3**.

Cet enlèvement a été réalisé par **Bennes Services**.

€ FINANCEMENT

Coût de l'enlèvement: 741,60 €

**Certains ne comprennent toujours pas !**



*(photo prise le 09/01/2022 près de la salle polyvalente)*

## ► UNE BELLE SOLIDARITÉ !



**MERCI AUX CHAMIGNOTS BENEVOLES ET AUX EMPLOYES COMMUNAUX**

Le jour de Noël vers 18 heures j'étais informée par un administré qu'**un arbre est tombé sur la voie RD 80 à la hauteur du château du Saulsoy**.

Un employé étant en arrêt de maladie et les deux autres en famille, **j'ai pris l'initiative de solliciter des Chamignots qui ont répondu présents en un temps record**.



Les élus ont assuré la sécurité au niveau circulation, en une demi-heure la circulation était rétablie. **Un grand merci aux Chamignots qui nous ont prêté main forte !**



Le dimanche 9 Janvier, vers 11 heures, un administré m'a prévenue qu'**un arbre de gros diamètre était tombé coupant la circulation sur la route montant aux Gâcheux**.

**Les employés communaux ont répondu présents**. Après une heure d'effort pour tronçonner en plusieurs morceaux cet arbre, la circulation était rétablie. **Les élus leur ont prêté main forte** et ont **assuré la sécurité au niveau circulation**.



*Jeannine Beldent*

## ▶ ELLE EST ARRIVÉE !

C'est un projet qui tenait à cœur à l'équipe municipale, il a enfin vu le jour : La Boîte à livres ! **Un grand merci aux employés communaux qui ont contribué à la réalisation de cette boîte.**



## Boîte à livres Mode d'emploi

### Dans cette boîte, vous pouvez...

- Prendre gratuitement un livre qui vous intéresse, le lire, le redéposer ou le garder,
- Déposer un livre (BD, polar, roman, magazine...)
- Partager vos coups de cœur, vos impressions en laissant un petit mot à l'intérieur du livre si vous le souhaitez !

**Merci, bonne lecture !**

### Quelques conseils

- Les livres déposés dans la boîte doivent être en bon état pour être lus. Les revues doivent être récentes.
- La boîte à livres est à la disposition de tous, petits et grands. Merci de ne pas y déposer des livres destinés à un public averti.
- La publicité, la propagande politique et le prosélytisme n'y ont pas leur place.

## ▶ ANIMAUX ERRANTS



La commune a signé une convention avec le Groupe SACPA . On vous explique tout...

### COMMENT FONCTIONNENT NOS SERVICES ?

**1**



**Divagation des animaux sur la voie publique**

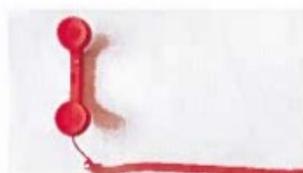
- Errants, dangereux ou blessés
- Ramassage des animaux morts (n'excédant pas 40Kg.)

**2**



**Les services habilités par la mairie contactent nos services directement**

**3**



**L'appel est enregistré par nos équipes qui déclenchent l'intervention.**

Cette procédure est **exclusivement réservée** aux collectivités locales conventionnées et aux services donneurs d'ordres habilités par les communes (exemple : Police, Gendarmerie, pompiers, élus, DDPP)

### Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

#### **Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :**

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, identifié et vacciné à une Association de Protection Animale.

**Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.**

### Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



Tarifs TTC au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	
Forfait fourrière	99,00€ *
Identification puce électronique	75,00€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	90,00€
Vaccin rage + passeport	50,00€

**Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire. Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers si ils ne sont pas en mesure de se déplacer.**

(\*) Au-delà du 8<sup>ème</sup> jour ouvré et franc, supplément de 11,00€ TTC pour les chats et 18,00€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).



**COVALTRI77** est depuis peu sur **Panneau Pocket**. C'est une application téléchargeable depuis l'Apple Store ou Google Play.

Cette application permet aux utilisateurs d'être **informés en temps réel de l'actualité** du syndicat mais également de recevoir des alertes très rapidement en activant les notifications (problème de collecte, panne, intempéries...).



## ► LE JEUDI C'EST... FOOD TRUCK !

Tous les jeudis de 18h à 21h **Greg et son Food Truck « ... Il est passé par ici ... »** vous propose une **restauration rapide** (Burgers, pommes rissolées ....) sur la place de la Mairie.

Laissez-vous tenter par le Burger Brie et Moutarde de Meaux ou pour les amateurs de découverte le Burger du mois !

**Appelez, réservez et régalez-vous !**

Les burgers , pommes rissolées...	
CLASSIC DOUBLE CHEDDAR	8,50€
BACON DOUBLE CHEDDAR	9,00€
CHICKEN DOUBLE CHEDDAR	9,00€
BRIE ET MOUTARDE DE MEAUX	11,00€
RACLETTE OIGNONS CONFITS	11,00€
FOURME D' AMBERT OIGNONS	11,00€
DOUBLE CLASSIC CHEDDAR	16,00€
DOUBLE BACON CHEDDAR	17,00€
BURGER DU MOIS	10,00€
LE P' TIT CAÏD (-DE 13 ANS )	7,50€

*... Il est passé par ici ...*

Plats Cuisinés - Epicerie Ambulante - Commerces Locaux ...

Greg : 06 70 16 16 05  [hosmalingregory@gmail.com](mailto:hosmalingregory@gmail.com)

## ► TOITURE DE L'ÉGLISE

Une nouvelle fois la **toiture de l'église a été endommagée** par un coup de vent au mois d'Octobre nécessitant une **intervention rapide** par **l'entreprise CRUZ** pour éviter une dégradation du bâtiment.



FINANCEMENT

Montant de l'opération: 2 894 , 82€

## ► RANGEZ VOS 4x4 !

L'accès au **parking** rue de l'église était **très détérioré**. Cette cour est en copropriété entre la commune et un administré. Afin de faciliter l'accès aux places et de créer un arrêt minute, nous avons procédé aux travaux de réaménagement par **l'entreprise Wiame**



FINANCEMENT

Montant de l'opération: 5 400 € HT



Avant



Après

## ► RÉSEAU D'EAU PLUVIALE

Deux chantiers réalisés par l'entreprise SAUR ont été nécessaire sur le réseau d'eau pluviale

**Chantier n°1** au 61 avenue des Vignes : remise en état du réseau existant.

**Chantier n°2** au Potager au Hameau de Tanqueux: création d'une grille avaloir sur toute la largeur de la rue pour remédier au dégât des eaux survenant chez un administré lors des fortes pluies était devenu indispensable.



*Chantier n°1 : avenue des Vignes*



€ FINANCEMENT  
Montant de l'opération: 6 218, 02 €



*Chantier n°2: Grille avaloir*

## ► VOIRIE - LA RD 80



La route départementale 80, qui traverse notre commune **se dégrade de plus en plus** et des trous ont été repérés par les agents communaux. Nous avons attiré l'attention des services de l'Agence Routière Départementale afin de **programmer une intervention dans les meilleurs délais**.

Sur **le hameau de Vaux**, la **voirie est très dégradée**. Il n'y a **pas de trottoirs sur cette traversée qui est étroite et dangereuse**.

Le Département avait envisagé une expropriation de parcelles riveraines afin d'élargir la route, mais ce projet a été abandonné au regard des difficultés techniques et financières

Ainsi les propriétés riveraines de la RD 80 sur Vaux se terminent au droit de la partie goudronnée. **La commune est consciente des difficultés** que cela représente pour les habitants, notamment en ce qui concerne des emplacements éventuels de parkings.

**A ce jour, nous n'avons malheureusement pas de solution** à proposer aux habitants de ce hameau, **la commune ne possédant pas de terrain jouxtant la route**.

## ► PRÈS POUR UN MATCH !



Après plusieurs semaines d'attente, **la société récré ACTION** a procédé au **remplacement des deux panneaux de baskets** afin de **mettre ces deux buts en conformité**.

Ces travaux ont été réalisés la dernière semaine de Décembre.



FINANCEMENT

Montant de l'opération: 1 821, 60 €

## ► COÛT DE LA CANTINE



**CANTINE SCOLAIRE**  
**Augmentation du prix du repas**  
Délibération à l'unanimité du conseil municipal du 12 octobre 2021  
A partir du 01 janvier 2022

**Le prix du repas passe de 3.30 € à 3.50 €.**

Ce tarif reste très faible par rapport à ce qui est pratiqué ailleurs.

Notre prestataire **ARMOR CUISINE** augmente les prix au **1<sup>er</sup> Janvier 2022** pour tenir compte des **augmentations résultant de la mise en œuvre de la loi Egalim, loi de 2019 avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2022** (accroître la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de nos produits, favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire).

**Prix actuels facturés par ARMOR cuisine : Maternelle 2,51 euros, Primaire 2,78 euros et adulte 3,08 euros**

**Nous facturions aux administrés 3,30 euros par repas**, tarif unique depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018. **Aujourd'hui, le prix du repas à 3,50 euros**, inclut entre autre un **accroissement des produits BIO (50% contre 20% hier)**.

**La commune n'a pas souhaité pour l'instant répercuter le coût du matériel, des tenues de travail et des produits désinfectants qui ont dû être achetés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.**

Cependant, **les frais de personnel encadrants en cantine** : pour les maternelles 3 encadrants et 3 encadrants pour les primaires **ne sont pas pris en compte** sur le prix de cantine. La dépense pour le personnel assurant la **surveillance dans la cour** est également **prise en charge par la Mairie**.

## ► TRANSPORT SCOLAIRE DOMAINE DE TANQUEUX



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

MAIRIE  
DE  
**CHAMIGNY**  
77260



Chamigny, le 27 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Nous avons souhaité régulariser la situation des horaires de transport concernant le ramassage des enfants allant à l'école primaire de Chamigny.

La compétence transport incombe au Département. (Compétence équivaut à l'organisation et au financement)

De ce fait nous nous sommes adressés au Département pour pouvoir procéder à l'affichage des horaires de passage de bus de ce circuit.

Or, comme vous pouvez le constater sur le courrier du Département un seul point d'arrêt est conservé pour des raisons d'application des textes.

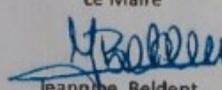
Les services du Département précisent que Via Bus est uniquement mandaté par le Département et n'a vocation de s'arrêter qu'à l'arrêt Villa de l'Albatros.

Les services du Département précisent que Via Bus est uniquement mandaté par le Département et n'a vocation de s'arrêter qu'à l'arrêt Villa de l'Albatros.

Les 3 arrêts mentionnés avaient été mis en place par la commune et avaient perdurer aussi longtemps que la commune en avait la compétence. La prise en charge financière incombait à ce moment-là à la commune.

Nous regrettons cette décision, que nous ne pouvons malheureusement pas contester ;

Cordialement

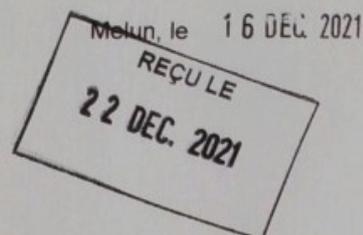
Le Maire  
  
Jeannine Beldent



## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
DE L'ENVIRONNEMENT, DES DÉPLACEMENTS ET  
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION DES TRANSPORTS

Dossier suivi par Magali LANGLOIS  
Tél. : 01 64 14 78 14  
Magali.langlois@departement77.fr  
Nos réf. : DGAA/D21-014756-DT



Madame Jeannine BELDENT  
Maire  
Maire de Chamigny  
33 rue Roubineau  
77260 CHAMIGNY

**OBJET :** Demande de création de plusieurs points d'arrêts sur le circuit S7726001

Madame le Maire,

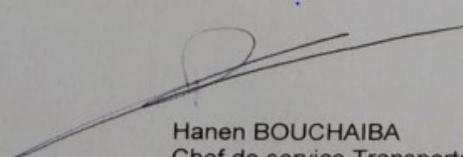
Par courrier daté du 4 octobre 2021, vous souhaitiez que le ramassage scolaire sur votre commune passe officiellement sur le domaine de Tanqueux aux arrêts « Avocette », « Albatros » et « Ibis rouge ».

L'article 2.6.1 du règlement départemental des transports scolaires prévoit la création d'un point d'arrêt sur un circuit spécial scolaire si et seulement si 5 élèves au moins utilisent ce point d'arrêt et si la distance entre chacun des points d'arrêts adjacents est au minimum de 750 mètres.

Compte-tenu de l'adresse des enfants déjà inscrits à la carte SCOL'R ainsi que le positionnement de chacun des arrêts en question, seule la création de l'arrêt Albatros répondrait à ces exigences réglementaires.

Par conséquent, j'ai le regret de ne pouvoir donner une suite favorable à l'ensemble de votre demande. Toutefois, je vous informe que l'arrêt Albatros sera officiellement créé à compter du 3 janvier 2022 sur le circuit S7726001. Une nouvelle fiche horaire intégrant ce nouveau point d'arrêt vous parviendra ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Hanen BOUCHAIBA  
Chef de service Transports Scolaires



**SEINE & MARNE**  
LE DÉPARTEMENT

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans le logiciel du courrier et dans la base de contacts du Département. Les services concernés en sont les destinataires. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, que vous pouvez exercer auprès du service courrier et accueil - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex.

/ Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77 | seine-et-marne.fr

# La vie ~~à l'école~~ au lycée !

## ► DES NOUVELLES DU LEA

Le Lycée d'Enseignement Adapté (LEA) « Léopold Bellan » de Chamigny accueille cette année **66 élèves** (effectifs en augmentation par rapport à l'an dernier) autour de **cinq formations CAP** :

- **CAPA Jardinier Paysagiste (Ministère de l'agriculture)**
- **CAP Maçonnerie**
- **CAP Menuiserie, fabricant de menuiserie, mobilier et agencement**
- **CAP Peintre Applicateur de Revêtements**
- **CAP Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant.**

Les élèves ont bénéficié, lors de la rentrée scolaire, d'une période d'accueil et d'intégration dans le cadre des parcours éducatifs, avec :

- **Parcours Citoyen** : Intervention de la Compagnie de Théâtre « Masquarades » autour du thème de la radicalisation via les réseaux sociaux
- **Parcours Educatif de Santé** : Les Olympiades autour de plusieurs activités sportives et ludiques
- **Parcours Avenir** : Journée de bonnes pratiques professionnelles avec des tutorats entre pairs ainsi qu'une visite dans une entreprise de la filière choisie.
- **Parcours d'éducation artistique et culturelle** : Sortie pédagogique à Provins

**Aussi, la région Île-de-France a distribué un ordinateur portable à chaque lycéen.**



Visite chantier BTP grand Paris  
à Champigny sur Marne



Visite magasin Métro  
de Meaux



Théâtre Cie Masquarades



Tutorat atelier menuiserie



Sortie à Provins

# La vie ~~à l'école~~ au lycée !

## Cérémonie républicaine de remise des diplômes : promotion 2021

**Vendredi 26 novembre 2021**, en présence d'un représentant de la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, d'un élu de la Région Île de France et d'un élu de la commune de Chamigny, des membres du Conseil d'Administration, des membres du personnels du lycée, d'anciens élèves et des parents **s'est déroulée la cérémonie républicaine de remise des diplômes de CAP de la session 2021.**



**Les lauréats**, mis à l'honneur, **se sont vus offrir en plus de leur diplôme quelques cadeaux** de l'établissement ainsi **qu'une clé USB et un bon d'achat d'une valeur de 20€ généreusement offert par la commune de Chamigny.**

Cette promotion 2021, fut particulièrement remarquable car le Lycée d'enseignement Adapté affiche **un taux de réussite global de près de 96%.**

Après les discours, les nécessaires applaudissements, tout le monde s'est rassemblé autour d'une collation, pour fêter la réussite des élèves.

## Journée « Portes ouvertes »

**Le lycée d'Enseignement Adapté «Léopold Bellan» de Chamigny ouvre ses portes SAMEDI 19 Mars 2022 de 9h00 à 16h00**

**NOTRE VOCATION : leur réussite**

Des formations pour des métiers d'avenir

**5 CAP proposés**

**Internat éducatif**

**LEA**  
Léopold Bellan  
Lycée d'Enseignement Adapté

Logo of the Region of Île de France and the Académie de Créteil.

**LEA «Léopold Bellan»**  
Domaine de l'Ange Gardien  
77260 CHAMIGNY  
Tel : 01 60 24 41 60  
ce.0770342d@ac-creteil.fr

**NOS FORMATIONS**

- CAP - COMMERCIALISATION & SERVICES EN HÔTEL CAFÉ RESTAURANT**
- CAP - MENUISIER FABRICANT**
- CAP - PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENTS**
- CAP - MAÇON**
- CAPA - JARDINIER PAYSAGISTE**

**STAGES** De Janvier à Fin Avril

**PORTES OUVERTES**  
Samedi 19 Mars de 9h00 à 16h00

## ► VISITE DU VILLAGE DU PÈRE NOËL

" Mardi 14 décembre 2021, les élèves des classes maternelles de Mme Bombili et Mme Pereira sont allés au chalet du Père Noël à Grinyland, près de Reims.



Après un pique-nique dans une grande salle de réception toute décorée, ils sont entrés dans l'univers du Père Noël et ont participé au quotidien de lutins très farceurs qui leur ont fait visiter différentes salles : la fabrique de truffes en chocolat, la salle d'emballage des cadeaux, la salle des prototypes, la salle d'entraînement du Père Noël (Oh oui !) tout en faisant participer les enfants. A chaque bêtise des lutins, les enfants étaient priés de garder le secret !

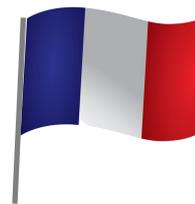
Et puis, ils ont pu découvrir le traîneau et ont rencontré le Père Noël ! Les enfants étaient émerveillés ! Lors de la conversation qui a suivi, le Père Noël a pu apprendre les maladrresses et espiègleries de ses lutins car les enfants, bien trop honnêtes, ne lui ont rien caché !

Merci à la Mairie de Chamigny pour ce moment féérique !"

Les maîtresses de maternelle



## ► LE 11 NOVEMBRE



**Le jeudi 11 novembre 2021**, les jeunes chamignots accompagnés de leurs parents, des habitants de la commune ainsi que quelques élus sont venus **commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918**.

A cette occasion **Madame le Maire a rendu hommage aux « héros »** de la Première Guerre : ces soldats morts au combat pendant les conflits.

Une **gerbe de fleurs** aux couleurs de la France a été déposée près du monument aux Morts par Madame le Maire et deux jeunes Chamignottes.

Après lecture de la liste des Chamignots Morts pour la France, **une minute de silence a été respectée**.

Puis l'ensemble du cortège s'est dirigé vers le cimetière de la commune. Avant que les enfants ne **déposent sur chaque pierre tombale de soldat un bouquet**, la Marseillaise a été chantée par les jeunes Chamignots aidés des plus grands.

Pour terminer, **le verre de l'amitié a été offert par la commune et des sucreries distribuées aux enfants**.



# ★ Noël à Chamigny ★

Il était une fois, un samedi 11 du mois de décembre 2021, sous un soleil radieux venu spécialement pour l'occasion, **le marché de Noël à Chamigny** ...

Devant la salle polyvalente et face aux chocolats Joff de Bruges, **le vin chaud fait** et servi par Madame Beldent ravivait les amateurs.

Ceci se déroulait dans **une ambiance chaleureuse** sous la senteur dégagée par **les sapins** vendus quelques mètres plus loin par **l'association « SINGOÏTH »**.

À l'intérieur, **les exposants** (bijoux, champagne, miel, châtaignes, artisanat en bois, sacs à main, décors de table, peintures, livres, foie gras ....) **faisaient le bonheur des visiteurs !**

Ce même jour, **les « séniors »** avaient été conviés à venir retirer leur **colis « gastronomique » de Noël**

À 16h, l'invité d'honneur du jour fit son entrée : **le Père Noël !** Qui **distribua aux enfants présents les cadeaux qu'il avait déposés la veille.**

Tout se passa dans un strict respect des règles sanitaires.



**Nous remercions tous les participants acteurs et visiteurs qui par leur présence ont permis d'apporter une journée de détente et de rêves dans ces moments difficiles.**



# ★ Noël à Chamigny ★

Le mercredi 15 décembre à 15h, les enfants étaient conviés au **spectacle de « Clovis le musicopathe »** à la salle polyvalente.

Ce spectacle est une **succession de gags visuels et musicaux**. C'est un monde musico-burlesque dans lequel **les enfants sont entrés avec émerveillement**.

À la fin du spectacle, à leur départ, **un goûter leur a été distribué**, ainsi ils ont pu reprendre un peu les forces qu'ils venaient de perdre à rire et à applaudir !



Sur une belle initiative de l'association **SIDDEGOÏTH**, une **Boîte aux lettres de Noël** a été mise en place pour que les jeunes Chamignots puissent y poster leur liste au Père Noël.

**Un grand merci à Frank** qui a fabriqué cette magnifique boîte !



## Concours des plus belles illuminations

Le 17 décembre, la Commission animations a fait « le tour » de Chamigny et de ses hameaux afin d'essayer de déterminer quelles étaient les maisons les plus illuminées et décorées à l'occasion de Noël.

Parmi toutes les illuminations et décorations rencontrées, 7 lieux furent retenus et, des photos furent prises afin de déterminer les futurs gagnants de notre concours.

Lors d'une réunion, le 20 décembre, le visionnage de ces photos a eu lieu et il en résulte que les gagnants de Noël 2021 sont :

1<sup>er</sup> prix : Domaine de Tanqueux 62 Ave. Des vignes

2<sup>ème</sup> prix : Vaux 65 rue de vaux

3<sup>ème</sup> prix : Vaux 69 rue de vaux

3<sup>ème</sup> prix ex aequo : Domaine de Tanqueux 49 Ave. Des Vignes



Le choix étant très difficile, il a été décidé d'attribuer 3 lots supplémentaires :

- Tanqueux 33 rue de Tanqueux
- 85 rue de Tanqueux
- 19 sente de la Madeleine



Merci à tous pour votre participation et félicitations aux gagnants !



## ► LE ZOOM

En 2021, le centre équestre du Rouget est rentré du Championnat de France des As avec 2 belles prestations : **Prune Fralin**, championne de France As2 premium et **Titoine Girut**, vice champion de France As2 excellence.

Le Petit Chamignot fait un zoom sur ces deux cavaliers !



### Prune

**Moi** : Prune 14 ans. Je suis montée sur un poney pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'âge de 2 ans et a commencé le baby poney à 4 ans.

**Mon poney** : Dragibus du Rouget, poney français de selle qui a 8 ans. Il est né au Centre Equestre du Rouget et a toujours été travaillé par l'équipe du Rouget.

**Ce que j'ai fait pour en arriver là** : Je suis passionnée depuis le 1<sup>er</sup> jour où je suis montée sur un poney. Je monte entre 7 et 10 heures par semaine sans compter les concours. J'ai la chance d'habiter au Rouget, à côté du centre équestre et de pouvoir y aller quand je veux. Je fais beaucoup de concours en Tournée des As Poney à poney avec Chimmère et Dragibus et en Amateur à cheval avec Aria.

Deux à trois week-end par mois nous partons en compétition avec l'équipe du Rouget, soit dans le 77 à Ozoir la Ferrière, Liverdy ou Boissy le Chatel ou plus loin comme au Mans, au Touquet, à Reims, à Metz ...

Depuis mon 1<sup>er</sup> concours en 2015 j'adore la compétition. Pour moi, être Championne de France est pour moi une super récompense, une vraie motivation pour la suite, et c'était encore plus génial de partager ces moments avec Titoine, mon meilleur ami !



## Titoine



**Moi :** Titoine 14 ans - Je suis né au Centre Equestre et je n'ai jamais voulu faire de poney jusqu'à l'âge de 11 ans. J'ai demandé à Prune de m'apprendre à monter un peu en cachette pour faire une surprise à ma mère, et ça a marché !

**Mon Poney :** Too Shuss du Rouget, poney français de selle, il est né à la maison et il a fait une belle carrière avec ma sœur Bertille jusqu'en 2019.

**Ce que j'ai fait pour en arriver là :** J'ai commencé les concours en 2019 avec différents poneys du club et quand Bertille a arrêté de monter Too Shuss j'ai commencé les concours avec lui.

C'est génial d'avoir la chance de monter un poney qui a été super bien préparé et qui m'a fait progresser très vite !

J'aime partir en concours, passer du temps avec Prune et les autres cavaliers de l'équipe. On rencontre plein de gens et on saute sur de beaux parcours c'est top !



**Un grand bravo à nos deux champions !**



# La vie des associations

## SIDEGOAH



Chers habitants de Chamigny,

Voilà maintenant 2 ans que nous vivons avec cette crise sanitaire. Elle a impacté nos vies à tous ainsi que celle de l'association : en effet, certaines de nos manifestations n'ont pu se faire fin 2020 et en 2021. Nous profitons donc de ce début d'année, pour **vous présenter à tous nos vœux pour cette année 2022.**

Depuis le début de l'année scolaire 2021/2022, nous avons pu réaliser notre **vente de sapins annuelle** et être **présents sur deux marchés de Noël** : Chamigny et La Ferté-sous-Jouarre. Grâce à vous, ce ne sont pas moins de **68 sapins** qui ont trouvé un doux foyer.



Nous souhaitons remercier vivement, tous ceux qui ont participé à l'achat d'un sapin et/ou d'une décoration de Noël, ainsi que les parents bénévoles qui nous ont aidé lors de ces manifestations par leurs présences.

Pour information, **les bénéfices de cette année serviront à acheter de beaux et gros lots pour le loto et la kermesse.**

Comme tous les ans, depuis 4 ans maintenant, notre association a eu l'honneur **d'offrir son sapin à l'association « Familles Rurales »** pour le plus grand plaisir des petits Chamignots fréquentant le Centre de Loisirs de Chamigny.



Cette année, une petite nouveauté à fait son apparition : la « **Boîte aux lettres du Père Noël** ».



Cette dernière a été installée, **en collaboration avec la Mairie de Chamigny**, que nous remercions grandement (**notamment les concepteurs de cette boîte**) pour cette réalisation et sa mise à disposition. Le Père Noël a reçu beaucoup de lettres de petit Chamignots et de 3 classes de maternelle (2 classes de l'école JP.Meslé de Chamigny et 1 classe de l'école de Cocherel) : il était sincèrement ravi de répondre à tous !

Il a d'ailleurs **déposé quelques cadeaux dans les classes pour les enfants de l'école lui ayant écrit** avec l'aide de leurs maîtresses (Bonnets de Noël, chocolats et clémentines).

Nous espérons que 2022 sera de nouveau riche en événements en commençant par notre traditionnelle **boum du carnaval qui devrait avoir lieu le 11 mars**, suivi par le loto « **spécial enfants** » le 15 mai, sous réserve des conditions sanitaires. Nous recherchons donc des bénévoles pour ces 2 manifestations. Alors n'hésitez pas à nous contacter !!

Au plaisir de vous retrouver lors de nos prochaines manifestations que ce soit en tant que bénévoles ou que participants !

L'équipe de l'association SIDEGOAH.

# La vie des associations

## Famille Rurale



Le centre Familles Rurales de Chamigny vous souhaite une très Bonne Année 2022.

Nous espérons une année plus simple et plus facile pour tous.

Moins de restrictions pour pouvoir organiser de belles sorties pour les enfants.

Espérant également amener à bien notre projet de colo pour cet été.

L'année commence difficilement, démoralisant un peu tout le monde, mais nous avons eu la joie de participer au marché de Noël en cette fin d'année 2021. Un moment agréable et nous en remercions tous ceux qui ont organisé et préparé ce moment. Également tous ceux qui ont fait des dons et des achats pour le centre et ainsi faire plaisir aux enfants au cours de cette nouvelle année.

Nous en profitons pour proposer notre aide pour le marché de Noël 2022. Nous serons ravis d'apporter de notre temps pour l'organisation.

2021 a été malgré tout plus simple que 2020, renouant avec nos valeurs, proposant plus d'activités pour les enfants du centre.

En ces moments peu évidents, nous demandons à tous les adhérents, courtoisie, respect des règles, savoir vivre et compréhension sur les difficultés de proposer le meilleur de nous-même.

Sachez que les animateurs sont totalement dévoués pour proposer le meilleur accueil aux enfants afin de leur laisser d'excellents souvenirs de leur passage au centre pour leur avenir. C'est la plus belle des récompenses pour les animateurs.

Bonne et heureuse année 2022.



# La vie des associations

## Centre équestre du Rouget

Le Centre Equestre du Rouget est un **Poney club**, une école d'équitation, une écurie de compétition et d'élevage.

Céline Giraut et son équipe proposent **des Cours de poney et chevaux à partir de 3 ans et aux adultes également !**

Le centre équestre propose **des cours adaptés à tous les niveaux : baby poney, loisir, compétition, tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires avec les stages.** Il accueille également les groupes comme les enfants de Famille Rurales par exemple.

N'hésitez pas à visiter notre page Facebook pour trouver toutes les informations, planning, photos ...

Et à **contacter Céline au 06 83 32 46 68** ou à lui rendre visite au Centre Equestre pour tout renseignement !



Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				10:00 Adultes
	11:00 Baby Poney (30 min)	11:00 Adultes / Balade (suivant météo)		11:00 Adultes
				12:00 Galop 7
	14:15 Galops 4/5 Galop 4 Galops 1/2			14:15 Galop 4 Galops 1/2 Baby Poney (30 min)
	15:30 Galops 5/6 Galops 2/3 Galop 1			15:30 Débutant Poney Galops 3/4 Galops 4/5
	16:45 Compet Ados Galops 6/7			16:45 Compet Ados Galops 6/7 Galops 2/3
18:00 Adultes	18:00 Adultes	18:00 Compet. Adultes	18:30 Adultes	
19:00 Amateurs		19:00 Amateurs Saut		

# L'agenda, l'état civil et les jeux

## ▶ À VOS AGENDAS



**31 mars** : Repas des anciens

**10 et 24 avril 2022** : Elections Présidentielles

**12 et 19 juin 2022** : Elections Législatives

*L'ensemble de ces événements se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur.*

## ▶ L'ÉTAT CIVIL

### Naissances



Ahmed GHOUL né le 30 septembre 2021  
Alicia CAVILLON JOACHIM née le 29 octobre 2021  
David CAPTARI né le 05 novembre 2021  
Maggy FRELIN née le 10 novembre 2021  
Harper GARNIER COLLET née le 10 décembre 2021  
Lyna SAHEB née le 12 décembre 2021  
Stéphanie PIETRZAK née le 27 décembre 2021

### Décès



Célestine DEFAYET décédée le 22 décembre 2021  
Marcel CATALAN décédé le 28 décembre 2021

### Mariage



Francis RAHAULT & Monique VICENTE le 20 novembre 2021

## ► SOLUTIONS MOTS FLÉCHÉS - N°16

Écoles d'avant	↘ C	Foyer	↘ A	Poussière de bois	↘ S	Petites îles	↘ I	Soleil ou lune	↘ A
Gros tas		Volonté enfantine		Révent		Ancien do			
↳ M	O	↳ N	T	↳ I	C	↳ U	L	E	S
Pour la soupe	↳ M	A	R	M	I	T	E	Pour le moteur ou sorte d'arbre	T
Club de foot									
↳ O	M	Liquide vital	↳ E	A	U	Après bis	↳ T	↳ E	R
		Petits pour la télé				La musique en est un			
L'Europe	↳ U	↳ E	Adipeuse	↳ G	R	↳ A	S	S	E
On y trempe la plume			Déesse nordique						
↳ E	N	C	↳ R	I	E	R	De naissance	S	Venues au monde
Val pyrénéen	↳ A	R	A	N	À toi (le)	↳ T	↳ I	E	↳ N
Voies sans bouger					Donc appris				
↳ P	L	A	N	E	↳ S	Sur la boussole	↳ N	N	E
						Premières lettres			
Marque la date	↳ E	N	Petite différence	↳ N	U	↳ A	N	C	E
Se posa (s')									
↳ A	S	S	I	T	Grandes ouvertes	↳ B	E	E	S

CONCEPTION : JEAN BERNICCHIA

## ► BRAVO AUX P'TITS CUISTOS !



Wayatt - 9 mois

Aidé par sa maman et sa grande sœur.



Tiago - 2 ans et demi

Aidé par sa maman.

# Les jeux

## ► MOTS FLÉCHÉS - N°17



Enfermé	Rayera des listes	Muse des poètes	Métal ou conjonction	Étincelante
Mettrai de l'ordre	Eruclatations	Venue au monde	En les	Avec les paroles
Parfumées à l'air marin			Fin de verbe	
Canal côtier			Vas !	
			Il connaît le métier	
Tente		Il veille sur les programmes télé et films	Nouvelle Calédonie	JB 28/02/2019
Article premier	Bien éméché	Texte		
		En cachette (à l')		
Pas très futé			Bijou sans valeur	JB 28/02/2019
Existence chamboulée		Morceau de musique (abrégé)	Traversée par la Tille	Sans dessous dessus
Usure naturelle				JB 28/02/2019
Fin du jour				

CONCEPTION : JEAN BERNICCHIA

Solution dans le prochain numéro

# L'espace des petits Chamignots

## ► LE P'TIT TUTO

A la fin de l'automne et pendant l'hiver, les oiseaux consacrent la majeure partie de leur temps à rechercher de la nourriture. Les graines et les autres denrées se font rares.

Heureusement, quelques astuces simples existent pour aider les oiseaux à se nourrir pendant l'hiver. L'une d'entre elles consiste à fabriquer des boules de graisses et de graines !



### Fabrication :

- Graisse végétale : huile de tournesol et huile de noix de coco solide
- Graines: tournesol noir, maïs concassé, blé, avoine, épeautre, quinoa (mélange pour oiseaux)
- Moules : Tu peux utiliser tous types de moules : cupcake, sablés, emporte pièce, pot de yaourt
- Bâton et Ficelle



1) Dans un récipient mélanger toutes les graines avec l'huile de coco et l'huile de tournesol.

2) Choisis ton moule

3) Rempli le moule avec le mélange de graines et de graisse.

4) Enfonce le bâton dans le mélange (cela permettra d'avoir un trou pour passer la ficelle)

5) Place le tout au réfrigérateur.

*Attendre que le mélange durcisse*

6) Démoulez le contenu, découper 20 cm de ficelle, la passer dans le trou puis nouer.

6) Suspender la boule de graisse à une branche.

7) Souhaitez un bon appétit à tous les oiseaux de ton jardin !

Partage tes boules de graisses dans le prochain numéro, prends les en photos et envoie les à l'adresse mail de la Mairie !

@: [mairie-chamigny@wanadoo.fr](mailto:mairie-chamigny@wanadoo.fr)

## ► LE P'TIT POÈME

### *Resto des cœurs ... ailés*

*Jolie maison de bois qu'un expert a bâtie  
Tu trônes avec fierté au milieu du jardin  
Malgré la froide ondée et ses forts clapotis  
Tu résistes, à tous vents, du soir jusqu'au matin.*

*Je t'ai emplie de graines accompagnées de gras  
Pour que la gente ailée tout en becs et en plumes,  
En mésanges, en pigeons ou corbeaux scélérats  
Se vienne restaurer oubliant le bitume !*

*Petit resto du cœur, au milieu de l'hiver,  
Ils te prennent d'assaut, venant des champs voisins,  
F'investissent joyeux par tes côtés ouverts  
Comme faisaient jadis nuées de Sarvasins.*

*Ils arrivent affamés, bien heureux de l'aubaine,  
Sans remercier, bien sûr, d'être nourris à l'œil,  
Déchiquètent les boules, et se vautrent en les graines,  
Sans le moindre souci, pleins d'envie et d'orgueil !*

*Et tous ces agités, tu les reçois, chagrins,  
Comme une bonne fée sous ton toit protecteur ;  
Ils oublieront bientôt ce temps des pèlerines  
Pour qu'enfin les beaux jours les rendent fiers acteurs.*

*Bien que de bois construite, je te sens magnanime  
Et suppose fort bien que tu peux les aimer  
Et que ta nouvelle âme à leurs ébats s'anime  
D'offrir ta nourriture à ces chers emplumés !*



*JB (7/12/2021)*



## CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le douze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

### Présents :

Adjoint : Mr Boulet, Mme Le Breton, Mr Varga, Mme Nicolas

Conseillers délégués : Mrs Pierre, Simon

Mmes Chambat, Swiatek, Mrs Boudier, Couasnon, Ledu,

formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés :

Mme Delaine donne pouvoir à Mr Simon

Mme Gobert donne pouvoir à Mme Beldent

Mme Pereira de Carvalho donne pouvoir à Mme Chambat

Secrétaire de la séance : Mr Boulet.

Le compte-rendu de la séance du 07 septembre 2021 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Admission de créance en non-valeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant l'exposé de Madame le Maire : Madame la Trésorière de Coulommiers informe la commune des créances irrécouvrables et a dressé une liste des titres à admettre en non-valeur :

-Exercice 2009 Titre 86 : Association ASEP pour 970 €

-Exercice 2019 Titre 74 : GRDF Sud Ouest SA pour 0.01 €

-Exercice 2019 Titre 76 : SFR service comptabilité pour 21.99 €

Soit un montant total de 992.00 € pour l'admission de titres en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide d'admettre en non-valeur la somme de 992.00 €

-Dit qu'un mandat sera émis à l'article 6541

-Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

### Contrat éclairage public

Vu le contrat d'entretien de l'éclairage public conclu avec la Société STELEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction,

Vu l'exposé de Madame le Maire : Le contrat a pris fin le 31 décembre 2020 et en accord avec la perception a été reconduit par avenants jusqu'au 30 septembre 2021 sur les bases de la tarification initiale,

Vu l'avis favorable de la Commission réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2021,

Considérant la nécessité de mettre en place un contrat d'entretien d'éclairage public,

# Le conseil municipal

Considérant que le devis présenté par l'entreprise STELEC correspond aux attentes du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide de contracter un contrat d'entretien de l'éclairage public avec la Société STELEC pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de trois ans soit jusqu'au 30 septembre 2024,

-Autorise Madame le Maire à signer le contrat d'entretien d'éclairage public ainsi que tout document s'y rapportant.

## **Fixation du prix du repas de cantine**

Vu la délibération n° 2019/06-003 du 05 août 2019 portant attribution du contrat-cadre de fourniture et livraison de repas en liaison froide à la Société Armor Cuisine,

Vu la délibération n° 2019/08-011 du 30 septembre 2019 portant maintien du tarif de repas de cantine scolaire et du tarif du droit d'accès à la restauration scolaire,

Vu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide de porter le prix du repas de cantine à 3.50 € (tarif unique) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

-Décide de porter le prix du droit d'accès à la restauration scolaire (panier-repas) à 1.20 € (tarif unique) à compter du 1er janvier 2022.

## **Approbation du rapport de la CLECT**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 7 septembre 2021,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « *est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission* »,

Madame le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Approuve le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 07 septembre 2021.

## **Approbation des adhésions des communes de Saint Mars Vieux Maison et Bussières au sein du syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de PNR Brie et des deux Morin**

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BCCL-2021 n° 145 en date du 26 décembre 2012 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 novembre 2011 approuvant le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin et décidant d'adhérer audit Syndicat lors de sa création,

Vu la délibération n° 2021-18 du Comité Syndical du 07 septembre 2021 du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin portant approbation des adhésions des communes de Saint-Mars-Vieux-Maison et de Bussières,

Vu le courrier de Monsieur le Vice-Président du SMEP du projet de PNR Brie et des Deux Morin en date du 21 septembre 2021,

Considérant que les collectivités membres du SMEP du projet de PNR Brie et des Deux Morin doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Approuve l'adhésion des communes de Saint-Mars-Vieux-Maison et de Bussières au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel de la Brie et des Deux Morin

-Autorise Monsieur le Président du SMEP à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectoral, les adhésions précitées

### **Paiement des frais de scolarité pour un enfant résidant à Chamigny et accueilli en ULIS sur une autre commune**

Vu les articles L 212-8 et R 212-21 du Code de l'éducation,

Considérant que la commune de Quincy-Voisins scolarise en U.L.I.S. un enfant résidant dans la commune de Chamigny dans l'école de la Forestière,

Considérant que cette scolarisation résulte d'une décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,

Considérant que la commune de Quincy-Voisins demande à la commune de Chamigny une participation financière aux frais de scolarité de cet enfant pour les années scolaires 2019/2020 et 2021/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide de prendre en charge la participation financière au frais de scolarisation en ULIS :

Pour un montant de 894.01 € au titre de l'année scolaire 2019/2020,

Pour un montant de 802.32 € au titre de l'année scolaire 2021/2022

### **Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel de l'association Familles Rurales de Chamigny pendant le temps de cantine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08-003 du 22 septembre 2017 portant approbation de la convention de mise à disposition de la commune d'animateurs de l'association Familles Rurales de Chamigny pendant le temps de cantine scolaire,

Vu les délibérations n° 2017/09-012 du 17 octobre 2017, n° 2020/05-017 du 16 juin 2020, n° 2020/07-008 du 06 octobre 2020 portant avenants à ladite convention

Vu le projet de renouvellement de la convention de mise à disposition,

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte dans la convention l'augmentation des effectifs des élèves accueillis à la cantine, la gestion du protocole sanitaire et les absences du personnel communal afin d'assurer l'accueil des élèves pendant le temps de cantine dans de bonnes conditions,

Considérant qu'il y a également lieu de revaloriser le taux horaire de rémunération de la prestation et de prévoir un taux horaire pour accroissement d'activité en cas de remplacement du personnel communal,

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder au renouvellement de la convention de mise à disposition,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec l'association Familles Rurales de Chamigny le renouvellement de la convention de mise à disposition de la commune d'animateurs de l'association Familles Rurales de Chamigny pendant le temps

de cantine scolaire afin d'assurer les missions d'animation, accueil, appel et surveillance des enfants, aide au repas des maternelles pendant le temps de cantine,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition, annexé à la présente délibération,

-autorise Madame le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en place.

### **Convention avec le Département relative à la mise à disposition d'abri-voyageurs (renouvellement)**

Vu le courrier du Conseil Départemental reçu le 9 septembre 2021,

Vu la délibération n° 2017/03-012 du 28 mars 2017 approuvant la signature d'une convention de mise à disposition au profit de la commune des abris-voyageurs dont le Département de Seine et Marne est propriétaire.

Considérant la proposition de renouvellement de ladite convention, présenté par le Conseil Départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-approuve la convention entre le Département de Seine et Marne et la commune de Chamigny relative à la mise à disposition d'abri-voyageurs annexée à la présente délibération,

-autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

### **Informations diverses :**

-Déploiement de la fibre

-Voirie domaine de Tanqueux

-Devis de l'architecte (Mairie) : avis favorable de la commission travaux pour la signature du devis- Relevé le 13/10/21

-Biens sans maître : acte administratif et inscription des biens en cours. Il faudra déterminer les personnes intéressées par l'acquisition d'une parcelle pour délibérer par parcelle (prix-acquéreur)

-Nouveau logiciel de gestion de la cantine

-Remplacement des panneaux de basket en cours : ils ont été enlevés pour des raisons de sécurité

-Collecte des déchets sur la commune organisée par Familles Rurales le dimanche 10 octobre

-Prochain Conseil Municipal : mardi 16 novembre 2021

-Les architectes des bâtiments de France et de la DRAC visitent l'église le 26 octobre prochain.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt-et-une heures aux jour, mois et an susdits.

Les membres,

le secrétaire,

le Maire

Jeannine BELDENT

## CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le seize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents :

Adjoints : Mr Boulet, Mme Le Breton, Mr Varga, Mme Nicolas  
Mmes Swiatek, Pereira de Carvalho, Chambat  
Mrs Pierre, Simon, Boudier, Couasnon, Ledu  
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Gobert donne pouvoir à Mme Beldent  
Mme Delaine

Secrétaire de la séance : Mr Boulet.

Le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2021 est rectifié à la demande de Mme Pereira de Carvalho et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Demande de subvention de l'association Sidegoah**

La somme de 1000 € a été attribuée en 2019 et 2020. Un montant de 1500 € est demandé pour 2021, l'association ayant maintenu des activités pendant le confinement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,

L'association « Sidegoah » dont le siège social est sis à l'école J.P Meslé, rue Roubineau à Chamigny (77260), dans le cadre de son activité, a sollicité auprès de la Commune une subvention d'un montant de 1 500.00 € (mille cinq cent euros).

À l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier qui comporte les informations sur l'association, sur la réalisation effective de son programme, sur ses projets et sur ses ressources.

Au vu de la demande et compte tenu de l'objet de l'association entrant dans les actions que la Commune peut légalement aider, compte tenu du nombre d'adhérents de l'association, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

-d'accorder une subvention d'un montant de 1 500.00 € (mille cinq cent euros) à l'association « Sidegoah »,

-d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Cette dépense sera imputée au c/6574 sur lequel les fonds sont prévus au Budget.

## **Aide financière pour l'achat de fournitures scolaires spécifiques**

Des parents demandent la prise en charge par la commune de fournitures scolaires adaptées à leur enfant en situation de handicap (cahiers) pour un montant de 81.97 €. Il est proposé de prendre en charge cette dépense et les dépenses pour l'année scolaire 2021-2022.

Vu la demande d'un administré pour la prise en charge par la commune du coût de l'acquisition de cahiers spécifiques pour la scolarité de son enfant en situation de handicap à l'école de Chamigny.

Considérant l'avis de la commission scolaire réunie le 06 novembre 2021,

Considérant l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de prendre en charge les fournitures scolaires déjà achetées par l'administré pour un montant de 81.97 € par mandat administratif directement sur son compte
- Décide de prendre en charges pour l'année scolaire 2021-2022 les dépenses de fournitures scolaires spécifiques liées au handicap de l'enfant
- Dit que les dépenses seront réglées directement au compte des parents si ceux-ci avancent les fonds ou par mandat administratif au fournisseur sur présentation de la facture.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération
- Dit que les sommes seront imputées au compte 658822 pour les dépenses avancées par les parents et au compte 6067 pour les fournitures scolaires directement réglées au fournisseur.

## **Modification des statuts de la CACBP**

Suite du Conseil Communautaire du 07/10/21, la CACBP demande aux communes membres d'adopter la modification statutaire et la modification de l'annexe aux statuts.

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois

Vu les projets de statuts et annexe de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu la délibération du conseil communautaire du 7 octobre 2021 approuvant la modification des statuts et de son annexe.

Il est proposé :

- de modifier les statuts tels qu'ils sont annexés
- de modifier l'annexe aux statuts telle qu'elle est annexée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Émet un avis favorable aux statuts et à leur annexe.

## **Approbation du rapport d'activité 2020 de la CACBP**

Suite au Conseil Communautaire du 07/10/21, la CACBP demande aux communes membres d'approuver le rapport d'activité 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-39, qui fixe comme obligation au Président de chaque EPCI d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport sur l'activité 2020 présenté en Conseil Communautaire du 7 octobre 2021,

Après examen, le Conseil Municipal

- Prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie communiqué au Conseil Municipal en séance publique.

# Le conseil municipal

## **Biens sans maitre : fixation du prix des terrains**

Il est proposé de déterminer le prix des terrains sans maitre non situés en zone U.

Vu le Code du domaine de l'Etat, notamment ses articles L.25 et L.27 bis,

Vu le Code Civil, notamment son article 713,

Vu le Code Général de Propriété des personnes publiques, notamment l'article L.1123-3,

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 17 octobre 2019,

Vu l'arrêté n° 2019-063 constatant la vacance d'immeuble,

Vu la délibération n° 2020/07-004 décidant l'incorporation d'immeubles sans maître,

Considérant que la rédaction de l'acte d'intégration des biens au domaine communal est en cours de rédaction et de publication,

Considérant qu'il convient de fixer dès à présent le prix de vente des terrains qui ne sont pas situés en zone U,

Considérant l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-Décide de fixer les prix de vente des terrains non situés en zone U comme suit :

-Bois/taillis : 0.50/m<sup>2</sup>

-Pré ou terre agricole : 1.00 €/m<sup>2</sup>

-Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

## **Bons d'achat du personnel**

Il est proposé d'attribuer des bons d'achats au personnel de la commune (carte cadeau Leclerc) pour les fêtes de fin d'année pour un montant total de 1 700.00 €.

Ces bons seront répartis entre titulaires et non titulaires en fonction de leur durée de présence et de leur manière de servir.

Vu la délibération n° 2018/11.003 du 10 décembre 2018,

Vu la délibération n° 2019/03.002 du 15 avril 2019,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide d'attribuer au personnel communal un cadeau de fin d'année sous forme de bons d'achat pour un montant total de 1700.00 € (mille sept cent euros).

-Dit que les dépenses seront imputées au C/6232 du Budget.

## **Informations diverses**

-Projet de numérotation des habitations des hameaux en prévision de l'installation de la fibre

-Projet Act Art à destination des écoles (juin 2022) « quand l'art s'invite à la ferme »

-Devis église à la suite d'un nouveau problème (tuiles) et de la visite des architectes de la DRAC et des Bâtiments de France : porté de 12 000.00 € à 18 000.00 €

-Travaux sur le réseau d'eau potable de la commune prévus à la fin du mois de novembre.

-Travaux d'enfouissement devant la Mairie pour le passage de la fibre

-Dépôts sauvages : la commune a été contrainte de faire venir une benne

-Mise en place d'une information pour la vaccination (3<sup>ème</sup> dose du vaccin contre le COVID) pour les personnes de plus de 75 ans habitant la commune.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt heures et quarante minutes aux jour, mois et an susdits.

Les membres,

le secrétaire,

le Maire

Jeannine BELDENT

Le texte qui est publié dans cette rubrique relève de la seule responsabilité du groupe politique signataire. Il ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Conseil municipal.

## Un Nouveau Regard

Le contexte sanitaire que nous traversons nous impacte tous avec plus ou moins de force. Cette période difficile ne doit pas nous faire oublier que nous formons une communauté solidaire et unique et que c'est dans cet esprit que nous contribuerons tous à lutter efficacement contre ce virus.

L'année 2021 s'est achevée, 2022 s'annonce avec ses projets pour notre village. Vos attentes sont fortes, nous le savons. Lors du Conseil Municipal du 12 octobre, les élus ont voté à l'unanimité une augmentation du prix de la restauration scolaire. Cette augmentation de +0.20€ représente une augmentation de +6%, soit largement plus que l'inflation prévue pour cette année. Si nous avons voté cette hausse c'est parce cela était une nécessité au vue de l'absence de révision depuis au moins 3 ans de l'utilisation de ce service. Des révisions de prix régulières auraient évité un rattrapage soudain. Cela peut fragiliser nos concitoyens chamignots déjà impactés par la crise sanitaire. Restons vigilants.

Des projets vont émerger. Si notre Hôtel de ville va connaître des travaux d'accessibilités bienvenus, vous vous inquiétez, légitimement, sur la sécurisation de la rue Roubineau afin de contrôler la vitesse des véhicules. Entretien de la voirie, manifestations locales, embellissement et respect de notre cadre de vie, comptez sur nous pour portez vos préoccupations. Nous espérons également revoir le dispositif de sécurisation aux abords de l'école. Ce dispositif, pourtant promesse de notre municipalité, n'a pas été renforcé à la sortie de l'école. Certes, cela a un coût pour notre collectivité, mais pour nous, sécuriser nos petits écoliers chamignots n'a pas de prix.

Enfin, nous voulions remercier les chamignots et les chamignottes qui ont décoré leur maison pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Vous pouvez compter sur nous, nous sommes là pour vous et pour le bien commun de tous les habitants.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2022 !

Patricia PEREIRA DE CARVALHO, Laurent LEDU et Sabine CHAMBAT



# Près de chez vous ...



Peinture Décoration Rénovation Mickaël

06.11.91.59.84

Mickaël GILLE  
pdrm.contact@gmail.com

102, Rue de Vaux  
77260 Chamigny  
pdrmcontact.luixsite.com/pdrm



**Bouchet Eric**

Chauffage  
Plomberie  
Dépannage  
Ramonage

\*Bois \*Fioul \*Gaz  
83 rue de Vaux 77260 CHAMIGNY

Port: 06.76.58.60.24



**BODIER Bernard**  
Peintre Amateur

1, villas de la Bergeronnette  
77260 - CHAMIGNY

Tel - 06 84 48 70 50  
Mail - boudier.bernard.77@gmail.com

**Nath Beauty**  
Esthéticienne à domicile  
Et  
Conseils Beauté



**Prestations Mixtes**

- Soins (Visage, Mains, Pieds)
- Epilation
- Maquillage
- Manucure & Pédicure

Contact : 06.17.46.54.33

**Bruno NGUYEN**  
Conseiller Commercial Région Île-de-France

☎ 06 15 72 16 09  
✉ b.nguyen@agencetelecom.fr  
📠 Guichet unique : 01 71 25 01 20

**L'AGENCE TELECOM**

ESPACE PLATINUM  
SFR BUSINESS

WEBDESIGN - IDENTITÉ VISUELLE - LOGO  
SUPPORT DE COMMUNICATION  
PHOTOS



07 55 62 73 18  
simon.nicolas77@gmail.com  
www.nicolas-simon-77.fr  
xnico\_77



**Yasmina BENSEGHIR**

Conseillère en immobilier

☎ 06 16 91 95 66

✉ yasmina.benseghir@iadfrance.fr

Agent commercial indépendant de la SAS IAD France, immatriculé au RSAC de MEAUX sous le  
N°immatriculation : BA4770578

Suivez-nous sur  iad France

[iadfrance.fr](http://iadfrance.fr)

Scanné avec CamScanner

**Vous êtes auto-entrepreneur, habitant de Chamigny, et souhaitez vous faire connaître...**

**Cet espace vous est dédié !**

**Déposez votre carte de visite ou votre flyer en Mairie et nous le publierons dans le prochain numéro.**

**Le Petit Chamignot #63**



Comité de rédaction

L'équipe de la commission journal

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro (conception et relecture).